

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[199_Correspondance d'Amélie et Charles Lenormant : 1848-1874](#)[Item](#)[Paris, le 11 juillet 1850, Amélie Lenormant à François Guizot](#)

Paris, le 11 juillet 1850, Amélie Lenormant à François Guizot

Auteurs : Lenormant, Amélie (1803-1893)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

8 Fichier(s)

Les mots clés

[Académie française](#), [Chateaubriand, François-René de \(1768-1848\)](#), [France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [France \(1848-1852, 2e République\)](#), [Institution](#), [Ministère de l'instruction publique \(France\)](#), [Politique \(France\)](#), [Publication](#), [Réception \(Guizot\)](#), [Réseau académique](#), [Revue des deux Mondes \(périodique\)](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1850-07-11

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote88, 88 suite, AN : 163 MI 42 AP 199 Papiers Guizot Bobine Opérateur 34

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Lenormant, Amélie (1803-1893), Paris, le 11 juillet 1850, Amélie Lenormant à François Guizot, 1850-07-11

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/8828>

Copier

Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationVal Richer (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionParis (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 27/06/2025 Dernière modification le 04/07/2025

mon mari vous a adressé réception de votre
précieux souvenir, à l'instant même où
il lui en parvenait. Il avait même de
l'attendre. Depuis nous l'avons lu
l'un et l'autre avec un égal intérêt, car
vous ne permettez rien de joliment
mais surtout personnel que rien pour
une œuvre qui n'est de vous.

Charles a communiqué votre lettre à
plusieurs membres de l'Assemblée des
et de son côté M. Dupaty la pré-
sente avec un grand zèle. L'Assemblée
se fera le 24. il est bien difficile de
dire d'avance ce qu'elle produira
mais vous aurez pris une position
nette et c'est là pour vous l'important.
La petite fraction de d'instinct qui
parmi nous persiste à porter
M. Mole et Puyglat, ne parviendra

probablement qu'à se faire battre.

Je ne vous dis rien de l'art de la plume, que
la presse de Broglie a publiée dans
la revue des deux mondes contre
M. de Chateaubriand: hors de
cette qui s'entoure ce dieu n'est
ou le fait vivre dans de grandes
illusions sur son importance
personnelle, l'effet de cet article
n'a pas été nul. on y a vu
une grande absence de goût littéraire,
beaucoup de présomption, ce le
ton corallin et dogmatique avec
lequel ce tout jeune homme
s'attaque au plus grand génie de
son temps a paru passablement
incouvenant.

M. Albert de Broglie dit que
M. de Ch. est un more qui revient
de mille pour calomnier. Je
voudrais bien savoir ce qui s'en
est dit en face du grand maître

deux il porte
monde
abandon
Vase
Je le v
artillerie
survivre
pensant
mes ad
amitié
voir bla
l'attaque
pas me
j'ant
dans de
la lettre
une idie
avec les
dire l'éc
devant la
de M. de
sans pui
mon m
sur les

dans il porte ainsi quand il adit, pain de ce
morceau qui en était sa mémoire
abandonnée ?

Vous connaissez le naturel m'importe :
Je ne voudrais pas vous parler de cet
artillerie qui m'a blessé dans des
humeurs chères. essent. — mais en
pensant qu'il n'y a pas une de
mes indignations, une de mes
amertumes que je puisse souffrir de
voir blasphémer ce que ce qui
s'attaque à vous ne me paraît
pas moins intéressante.

J'ajoute à une autre affaire : Vous
avez vu que Carnot en réponse à
la lettre de Basile Rochelle, a publié
une édition de sa première réponse
avec les pièces justificatives, c'est à
dire l'enquête et les lettres produites
devant la commission d'enquête,
de M. Laperrousse et de M. de La Haye
seigneur de Bernay en 1830.

Mon mari insinué par la commission
sur les motifs qui vous avaient en

4
88
pour ne pas destituer M. Rochette après
l'aventure de Bernay adieu: que si
le ministre en 1833 n'avait pas
prononcé sa destitution ce n'était
pas qu'il ne blâmât sa conduite,
mais il avait craint que cette mesure
n'eût une couleur de ressentiment
politique.

Charles a répondu ainsi presque
à l'éloge de moi et de moi qui
vous honore.

aujourd'hui Rochette publie un
post-scriptum qui ne répond à
rien, qui n'a pour lui que le
déplorable effet de faire connaître
à plus de gens l'ineptie et l'indi-
gnité de sa conduite et voici la
page qu'il écrit au sujet de cette
déclaration de M. Lecomte.

"ils, les commissaires de l'enquête,
allèguent une déclaration, faite par
M. Lecomte le 1^{er} mai 1848, de laquelle
il résulterait que si le ministre de
1833 n'a pas prononcé alors ma

mon mari va
presque moi
il lui en faut
l'avoir lu
l'un et l'autre
mais ne peut
mon soutien
une œuvre de
Charles et de
plusieurs me
et de son côté
lui avec ce
se fera le 2
dieu d'avoir
mais vous
nette et c'est
la petite fra
parmi vos
M^{rs} Mole

28 juillet

5

constitution, c'est parqu'il a crainte que
cette mesure ne fut attribuée à un
arbitraire personnel. Je laisse à M.
Lecomte l'autorité de sa détermination
et le mérite de son procédé. Je veux éviter
les récriminations personnelles qui
seraient indignes de mon caractère et je
me borne à dire que ^{le 27 mai} jamais cherché
la pensée de M. Guizot que dans ses
propres actes et non pas dans ses
conversations avec M. Lecomte.
et les deux lettres ministérielles des 11
et 20 mai n'expriment aucune flâme
ni sur les délimitations du conservatoire
ni sur ma conduite en particulier.
Voici ce qu'il y a dans la première,
l'expulsion d'un rif n'aurait pu pourvoir
approuver tout ce qui a été fait
par le conservatoire. et dans la
seconde, il ne dit que la réclamation
formée en faveur de M. Rollin peut
bien être considérée comme juste et
équitable, mais qu'elle n'est point
admissible en droit administratif.
Mais je puis dire quelque chose de
plus, et je suis heureux que les

compromis de M. Carnot ne fournissent
l'occasion de le publier. pendant
les 18 années qui ont suivi la révolution
se jeter, j'ai été séparé de M. Guizot
par les opinions politiques.
aujourd'hui que je me trouve rapproché
sur le terrain commun des principes
de l'ordre social, de cet homme d'état
éminent qui m'a ouvert la carrière
du haut enseignement en me choisi-
sant pour son suppléant, j'ai pu
communiquer à M. Guizot, avant
de la livrer à l'impression ma lettre
à M. Carnot et j'affirme que le passage
cité page 9 de cette lettre a obtenu
de lui la plus complète adhésion.

vous vous étiez peut-être
de tout le bien que j'ai à la
bibliothèque nationale cette
approbation que vous m'avez
si dévouée en votre nom. Si un
homme illustre comme le nôtre ne
se trouvait mêlé à ces trépassés

il faudrait
enfermer
indifférent
vous ne
pûtes
pour
il out
pas sou
M. Roch
qui s'a
vous co
de mon
capable
ainsi a
ce la vis
me répon
satisfaisa
est étab
à peu p
de l'ind
ou de co
vous ne
sieu vir
de coen

qu'ils ne
 adans
 la relation
 M. Guizot
 mes.
 que suppléer
 principes
 me s'at
 au lieu
 au chœu
 j'ai pu
 avant
 ma lettre
 au passage
 obtenu
 à l'issue?
 Me
 à la
 cette
 Rochette
 si un
 votre ne
 épistages

il faudrait les mépriser. Mais
 après il n'en peut être pas
 indifférent qu'on sache que rien de
 vous ne s'autorise à vous
 prêter des intentions d'indulgence
 pour un acte coupable.

il est mille fois mieux valu ne
 pas soulever ces débats, que
 M. Rochette qui l'a voulu,
 qui l'a exigé.

Vous connaissez la discussion
 de mon mari le savez s'il est
 capable d'abus de votre nom,
 ainsi avec toute la pureté
 et la réserve nécessaires, si vous
 me répondez un mot qui puisse
 satisfaire les susceptibilités de
 cet établissement qui compte
 à peu près autant de membres
 de l'institut que de conservateurs,
 ou de conservateurs adjoints,
 vous nous donneriez une satisfac-
 tion véritable de conscience et
 de cœur.

adieu cher Monsieur ; ma lettre est
 bien longue et elle continue bien
 peu de choses.

Yeuillez croire à notre bien tendre
 admiration et affection.

88 suite

stitution, et
 cette mesure
 réductionner
 Leuormant
 et le mérite de
 les réprimen
 seration inde
 me borne à
 la pensée de
 prapier au
 conversation
 et les deux
 et de mai n
 ni sur les d
 ni sur les d
 loin de là,
 l'espérance
 approuver
 par le vote
 suocide, il
 formé la p
 bien ite et
 iquitable,
 admissible
 Mais je ne
 plus, et je